

# De l'inventaire comptable à la souffrance intime: la perte de l'enfant dans les livres de raison provençaux à l'époque moderne (XVIe/XVIIe siècle)

Isabelle Luciani

#### ▶ To cite this version:

Isabelle Luciani. De l'inventaire comptable à la souffrance intime : la perte de l'enfant dans les livres de raison provençaux à l'époque moderne (XVIe/XVIIe siècle). De l'inventaire comptable à la souffrance intime : la perte de l'enfant dans les livres de raison provençaux à l'époque moderne (XVIe/XVIIe siècle), Jan 2010, Aix-en-Provence, France. p. 19-31. hal-00913713

# HAL Id: hal-00913713 https://hal.science/hal-00913713v1

Submitted on 7 Dec 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# De l'inventaire comptable à la souffrance intime : la perte de l'enfant dans les livres de raison provençaux à l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>/XVII<sup>e</sup> siècle)

*in* Charles Zaremba (dir.) *La mort de l'enfant*, Colloque international d'Aix-en-Provence (20-22 janvier 2010), Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2011, p. 19-30.

La question de l'acceptation des morts enfantines, démographiquement banales à l'époque moderne, a trouvé chez les historiens, depuis plusieurs années, des réponses mesurées. Elles attestent de la nécessaire distanciation des parents face à une mortalité infantile effroyable; mais elles ne se laissent pas duper par l'apparente insensibilité des sources et reconnaissent l'expression d'une douleur bien réelle, même si celle-ci reste le plus souvent réservée<sup>1</sup>.

Les livres de raison, qui sont à la fois des livres de compte (*ratio*) et des livres de famille, constituent une source exceptionnelle pour observer, au plus près de l'écriture quotidienne, la manière dont un chef de famille couche sur le papier la mort de ses enfants. Bien évidemment, sa limite est de ne prendre en compte que les individus sachant écrire, lesquels sont, de surcroît, essentiellement des pères, issus de la vieille noblesse ou de la bonne bourgeoisie des juristes, des médecins, plus rarement des marchands<sup>2</sup>.

De plus, le livre de raison s'inscrit dans un genre d'écriture extrêmement stéréotypé, qui laisse peu de place à *l'invention* comme à l'épanchement personnel<sup>3</sup>. Le livre de raison du XVII<sup>e</sup> ou du XVII<sup>e</sup> siècle, malgré son écriture quotidienne à la première personne, n'a vraiment rien d'un journal intime. Mais il n'en est que plus significatif, précisément, de repérer les failles de ce dispositif, ouvertes à des émotions personnelles.

Cet intérêt pour l'épaisseur des sentiments, qui palpitent derrière des textes souvent arides, n'est certainement pas nouveau. La souffrance des parents en deuil se lit déjà en 1971 dans les livres de raison dépouillés par François Lebrun<sup>4</sup>; presque quatre décennies et de nombreux travaux plus tard, on la retrouve dans l'important ouvrage publié en 2007 par Sylvie Mouysset sur les *Papiers de famille*<sup>5</sup>. Mais de nombreux *corpus*, comme celui des livres de raison provençaux de la première modernité, restent peu étudiés ; or, chaque texte est unique, irréductible aux autres par le travail de négociation qui s'y joue constamment entre un « écrivant » et le travail d'écriture qu'il s'approprie.

Le présent article repose donc sur le dépouillement en cours des fonds d'archives et de bibliothèques provençales, soit une soixantaine de livres de raison pour une période chronologique allant du début du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'aux premières années du XVIII<sup>e</sup> . Dans ce corpus, vingt-deux livres de raison ne comportent, comme leur nom l'indique, que des comptes ; dix-sept sont aussi des livres de famille, qui n'évoquent pourtant aucun décès ;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nous renvoyons, sur cette question historiographique, à la communication de Michel Vovelle lors du présent colloque.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Il convient donc de noter dès ici que c'est la voix des pères que l'on entend, quand bien même ils parlement fréquemment au nom des deux parents.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cf. Sylvie Mouysset, *Papiers de famille – Introduction à l'étude des livres de raison (France, XV<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> François Lebrun, Les hommes et la mort en Anjou aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Essai de démographie et de psychologie historiques, Paris-La Haye, Mouton, 1971.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Cf. Sylvie Mouysset, *op. cit*.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Ces sources, déjà présentées lors de colloques précédents (Conques, en 2008 ; CTHS, en 2009) fondent le trajet d'une habilitation à diriger des recherches en cours, portant sur l'écriture de soi dans les documents du for privé. écrits personnels à l'époque moderne.

vingt livres de raison, en revanche, « enregistrent » aussi la mort des enfants. Ce terme d'« enregistrement » est volontaire, car c'est de cela qu'il s'agit pour une grande partie d'entre eux. Dans ces vingt livres de raison en effet, seuls deux auteurs disent explicitement leur désarroi face à la mort ; et encore, ce sont les qualités de l'enfant qui forgent ici l'essentiel du discours, et non la formulation clairement affirmée de l'amour qu'on lui portait. L'expression de la souffrance est donc presque inaudible dans ces écritures extrêmement socialisées, christianisées et d'une certaine manière collectives, puisqu'elles sont dépositaires du destin de la famille, peuvent faire preuve en justice, et sont, le plus souvent, léguées à ses descendants.

Nous allons donc nous demander comment cette gestion comptable et spirituelle de la mort peut participer, ou non, d'une économie affective du deuil dans le cadre d'une appropriation de l'écriture par le scripteur. Pour mesurer l'existence d'une telle appropriation, il convient tout d'abord de décrire les modalités d'enregistrement usuelles des décès ; puis comment la souffrance peut s'inscrire aux marges du discours, dans les surgissements de l'expérience intime.

## Le livre de raison : un mémorial

Avant toute chose, le livre de raison est un mémorial à l'usage des familles<sup>7</sup>.

## L'enregistrement des décès : une comptabilité domestique ?

Le père de famille enregistre ce qui fonde la continuité familiale, de la propriété des biens au devenir des dettes, mais aussi l'histoire de la famille, à travers sa généalogie et le devenir de ses membres.

Cette fonction classique du livre de raison inscrit le deuil dans une représentation mentale et graphique extrêmement dépouillée : dans dix-sept des vingt livres de raison considérés, l'information vient simplement compléter la notice rédigée pour la venue au monde. L'énonciation du décès est alors le moment d'une mise à jour plus ou moins laconique. En 1680, Jean d'Albert, procureur du pays, se borne à la mention d'une une date :

Eleonor Le veingt du mois d'aoust ma fame s'est acouchée sur les neuf heures du matin d'une

fille que mon frere l'abbé l'a faite baptiser avec ma tante elleonor d'Albert et luy a

done son nom

Eleonor Le vingt huitieme d'aoust ma fille Elleonor est morte<sup>8</sup>

Pour Martin Bastety, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la cause de la maladie vient préciser cette simple énonciation : « Le XIXe mars et troys heures appres midy année mil cinq cents nonante cinq [...] est né Jehan Antoine Bastety mon fils [rajout ultérieur] : Le Xe may 1595 Ledict Jehan Anthoine est mort de la goutette<sup>9</sup> ».

Ailleurs, la mise à jour prend la forme violente d'une rubrique barrée, à l'imitation des comptes soldés des livres de commerce. C'est le cas chez Jean Garcin, juge ordinaire de la ville d'Avignon, dans la rubrique intitulée « Memoyre de la naiscence des enfans qu'il a pleu à Dieu me donner et à damoyselle Anne de Nicolai ma tres chere femme ». La première

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Cf. Angelo Cicchetti, Raoul Mordenti, *I libri di famiglia in Italia*, I, *Filologia e storiografia letteraria*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1985; *I libri di famiglia in Italia*, II, *Geografia e storia*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 2001.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Musée Arbaud, Aix-en-Provence, *Livre de raison de Jean d'Albert* (sans titre),MQ. 186, fol. 1

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Archives départementales des Bouches-du-Rhône (A.D.B.R.), *Livre appartenance à moy Martin Bastey... quittances et mémoires consernent les biens de ma femme*, 307 E 219, fol. 11 v°.

notice, « Le 21 d'Aoust mil six cens et unze jour du dimenche ung peu avant huict heures de matin est née Jeanne de Garcin ma filhe [...] », se trouve raturée. À sa place quelques lignes suivent : « le 13 octobre 1612 à trois heures après midy ladicte Jeanne est decedee et allée à dieu ayant esté travaillée d'une grosse fiebvre durant quinze jours. Dieu soyt loué. Garcin » let ainsi de suite pour les enfants suivants, comme le petit Honoré en 1623.

Ces notations sont malgré tout très précises quant à la souffrance de l'enfant, « travaillé » par une maladie dont l'intensité et la durée sont soulignées (« grosse fièvre », « quinze jours »). La brièveté des rubriques n'est donc pas indifférence ni oubli du petit disparu, dont le salut demeure cependant la première préoccupation (« allé à Dieu », « dieu soyt loué »).

#### Le salut de l'enfant

Nombre de ces annotations s'assurent d'abord du salut de l'enfant. Dans le livre de raison du médecin arlésien de l'Hoste, la certitude du Paradis sert de consolation à chaque décès :

- L'an 1635 et 12 janvier le pauvre petit alla en paradis après avoir esté mal environ cinq mois d'une fiebvre.
- Ce petit ange est mort en l'année 1641 le six juillet.
- Le 16 juin 1636 le bon dieu l'a appelée à sa gloire Amen [...]

De même, chaque décès d'un nouveau-né survenu après son baptême est perçu comme un miracle. C'est ainsi que Jacques Mercurin, petit officier de judicature du village de Graveson, raconte la mort de sa femme et de son fils :

Le quinziesme juing 1628 [...] ma famme Isabeau dexedat et ala de ceste vie à l'autre, ce feust appres avoir demeuré plus de trois mois mallade [...] et estant enseinte le jour de sa mort [...] Elle suppourta le plus viollant mal de teste qui la faisoit crier nuict et jour [...] Elle fist miraculeusement ung fils le jour auparavant sa mort, apprès avoir demeuré trois jours dans les extermités (sic) de l'agonie sans cognoistre ny parler Cest enfant receut le St Sacrement du baptesme et incontinent moureut ; feust morte jeudy l'heure de sondict baptesme<sup>11</sup>.

La foi permet ici de surmonter le deuil au prix d'une réécriture de l'agonie en récit miraculeux, la mère rendant son dernier souffle une fois l'âme de son enfant sauvée. Les détails de cette agonie, toutefois, montrent aussi qu'en dépit des recommandations à Dieu, ces notices disent la difficulté du deuil. C'est ainsi que l'avocat aixois Pierre Laget Bardelin perd son premier fils, prénommé Honoré, puis se remarie et célèbre avec anxiété l'arrivée d'un nouvel enfant du même prénom :

Nativité d'autre Honoré.

Le 2 juilhet jour de dimenche [...] sur les unze heures de soir ma fame s'est acouchée [d'un] fils (sic) qui a esté baptisé le samedy suivant dans l'église St Sauveur [...] son nom est Honoré nom propre de son parrin. Dieu luy donne plus longue vie que à l'autre de mesme nom<sup>12</sup>.

L'avocat témoigne devant Dieu d'une humilité résignée, certes, mais d'une humilité malheureuse. L'acceptation sereine de la mort se trouve alors érodée par le surgissement de l'affectivité au cœur de l'écriture comptable.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Médiathèque Ceccano, Avignon, *Livre de raison de Jean de Garcin (san titre)*, ms. 2292, fol. 199.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> A.D.B.R., *Livre de raison de Jacques Mercurin*, 383 E 404, fol. 75.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Musée Arbaud, Aix-en-Provence, *Livre de raison de Maistre Pierre Laget*, 2MQ 656, fol. 43 v°.

# Le surgissement affectif au cœur de l'écriture comptable

#### Les traces ténues et détournées de l'attachement

Ces surgissements sont bien souvent ténus. Ce sont, par exemple, les petits noms affectueux que l'on donne aux enfants. Chez de l'Hoste, les enfants disparus sont le « pauvre petit » ou « ce petit ange ». Chez le procureur aixois Jean Bourges, l'oncle du petit Jean-Augustin mort en 1689, affirme « qu'il faloit honorer sa tombe d'un ange » 13.

Très souvent, ce sont les détails de la maladie qui disent, dans leur description minutieuse, l'émotion du scripteur. Comme l'écrit Sylvie Mouysset, la mise en écriture des symptômes « se substitue aux larmes pour dire l'émotion » <sup>14</sup>. Huit de nos vingt manuscrits s'arrêtent donc sur les causes est les symptômes du mal. De l'Hoste et Garcin comptabilisent précisément les jours et les mois de fièvres de leurs enfants morts ; Pierre Laget Bardelin évoque son fils qui « a demeuré malade environ 18 jours d'une fiebvre continue accompagnée d'un mal et grande des[b]ilité du cerveau » <sup>15</sup> ; Esprit Martin déplore la mort de son fils aîné, « âgé de 14 ans, 9 mois, 27 jours après avoir esté malade durant 52 jours ; [...] le 21 il se mit au lict [et] a tousjours heu la fiebvre continue » <sup>16</sup>.

Cette immobilisation du corps et l'enlisement de la conscience sont aussi des éléments récurrents, qui soulignent la longue impuissance des parents. C'est ainsi qu'Esprit Martin souligne, pour un autre de ses fils, l'étrangeté de l'état d'inconscience dans lequel l'enfant est comme déjà mort, en quelque sorte suspendu entre la vie terrestre et la vie éternelle : « Le 22 juillet [...] à 9 heures de soir est mort de la goutete et fiebvre Isidore Martin aagé d'ung mois 22 jours et a esté dans l'état perpetuel durant 9 jours entiers ; c'est ung ange qui prie dieu pour moy<sup>17</sup>... »

La pesanteur d'une telle attente suscite même chez certains parents un trouble désir de libération, qui marque le poids des soins apportés à l'enfant malade. Ainsi, le médecin aixois Jean-Joseph de Bruges perd sa dernière fille, Thérèse, après neuf années de souffrance : « du 10 juin 1711 Terese de Bruges ma fille unique mourut à Cadenet sur les onze heures du matin d'une maladie de langueur de neuf ans, qui degenera en hidropisie, âgée de 32 ans, 2 mois et 24 jours ». La ponctualité de la mort, sur les onze heures du matin, accentue l'interminable stagnation du mal vécue par ce père, également veuf depuis neuf ans et dont le premier acte mentionné après la mort de sa fille fait réellement figure de libération : « du 10 août 1711 : Je me remariai avec M<sup>lle</sup> Marie de Simon... <sup>18</sup> ».

# La matérialité du texte : un lieu d'épanchement de la souffrance ?

Cette complexité des émotions ressenties à la mort de l'enfant, à une époque qui demeure très éloignée de nos usages d'introspection, s'inscrit également dans la matérialité même du texte, comme si les émotions hors norme trouvaient à s'exprimer en bordure du texte et, peut-être, en bordure des affirmations conscientes.

C'est le cas chez le noble arlésien Jacques de Peint, dont l'émotion, absente du corps du texte, colonise soudainement les marges du journal. La liste de ses enfants fait l'objet d'une mise en page soignée. Naissance après naissance, rien ne « déborde » de ces alignements de

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> A.D.B.R., Livre de raison de moy Jean Bourges procureur au siège general d'Aix, 17F 20, fol. 2, v°.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Sylvie Mouysset, op. cit., p. 204.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Musée Arbaud, Aix-en-Provence, *Livre de raison de M<sup>re</sup> Pierre Laget Bardelin advocat en la cour de Parlement de Provence*, 2 MQ 656, fol. 66.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> A.D.B.R., Livre de raison d'Esprit Martin, 309 E 1539, fol. 72.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> *Ibid* fol 47

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> A.D.B.R., Livre de raison de M<sup>e</sup> Jean-Joseph de Bruges, Docteur en Médecine..., 24 HB 41, fol. 54

notices : ni l'écriture ni l'émotion, même à la mort de ses enfants. Mais en 1701, tout change avec la mort de son fils Jacques. Le scripteur n'a pas assez de place pour finir sa notice : il la poursuit jusqu'au bas de la page, tout d'abord, en resserrant de plus en plus son écriture, puis dans la marge gauche du cahier, qu'il a retourné pour écrire perpendiculairement au bas de la feuille :

Jacques de Peint est né le 24 septembre [...] 1678 [...]. Est mort à Cremone dans le Milanais [...], d'un coup de canon à l'épaule qui luy fracassa l'omoplate et le bras. Il mourut le 17 decembre 1701 de sa blessure après avoir eu tous ses sacremans et avoir esté toujours bien servi pandant sa blessure qui dura trois moys et demi. Ce fut la seule consolation qui me reste en sa mort Je luy fit dire un annuel avec [les] petits peres qui commensa le 10 janvier 1702.

[et dans la marge] Car en le perdant je perdis un enfant qui prometoit beaucoup et qui estoit aymé et estimé de tous ceux qui le cognoissoient et meme de toute l'armee<sup>19</sup>...

Ce débordement du texte dans les marges donne corps au caractère intarissable du chagrin. En effet, après avoir mis un point final à la notice, le père dont les mots se bousculent au bas de la page, cherche un nouvel espace, comme s'il ne pouvait plus s'arrêter d'écrire ; il se répète : c'est la perte énorme d'un enfant prometteur, « et qui était aymé et estimé » de ses proches, « et même », écrit-il en accumulant les propositions les unes derrière les autres, « de toute l'armée ».

Pour d'autres au contraire, c'est l'arrêt de l'écriture qui dit le désarroi. Jean-Baptiste Bonfils, écuyer d'Aix, abandonne ainsi son livre de raison, visiblement découragé d'y accumuler les morts. En 1596, il inaugure son livre de raison par la rubrique « L'an et jour de la necense et mort de mes enfans »<sup>20</sup>, seule occurrence, dans ce corpus, d'une rubrique anticipant des décès non encore advenus. Les faits donnent malheureusement bien vite raison à Bonfils, qui perd quatre de ses six premiers enfants dans leurs deux premières années. En 1605, son quatrième fils meurt à son tour : « L'an mil six cens cinq et le lundy unziesme jour du mois de juillet environ deux heures appres minuit est mort mon fils Jehan Baptiste »<sup>21</sup>. De toute évidence, c'en est trop pour l'auteur, qui inscrit ensuite cette dernière mention : « Je n'ay continué descripre la naissance de mes filles despuis venues au monde ny mort des masles on pourra en cas de besoin avoir recours aux batistaires ». Peut-être par superstition, l'auteur de la rubrique renonce à inscrire les décès. Mais finalement, c'est en réalité la totalité de l'écriture qu'il abandonne : le reste de cette page est une page blanche. Elle inaugure un blanc de dix-neuf ans sans la moindre annotation, qu'il s'agisse de ses enfants ou de toute autre mention domestique.

D'une certaine manière, le désarroi entraîne donc aussi une forme d'action, du moins de réaction à l'impuissance que génère la mort de l'enfant. Au surgissement discret ou ponctuel des affects peut donc s'ajouter un véritable refus de la fatalité.

# Le refus de la fatalité : la révolte des pères ?

L'acceptation chrétienne de la mort n'implique pas nécessairement la résignation. Elle peut aussi s'accompagner d'un combat voire d'une révolte des pères.

### Comprendre et combattre les causes de la mort

\_

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Médiathèque d'Arles, Espace Van Gogh, *Livre de raison de Jacques de Peint*, ms. 365, n.f.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> A.D.B.R., *Livre de raison de Jean-Baptiste Bonfils*, 3 E 33, fol. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> *Idem.*, de même que les citations suivantes.

Jean-Baptiste Bonfils, avant de mettre un terme à l'écriture de son livre, a d'abord tenté d'enrayer la mort de ses enfants. En juin 1601, alors qu'il a déjà perdu son fils Antoine âgé d'un an, il perd un autre fils, Jean, au même âge, et décide de le faire autopsier :

[Le 15 juin 1601] Est mort mon fils Jehan de mesme maladie que Anthoine l'ayant pris le mal le samedy, le mesme jour que l'aultre; est mort le vendredy entre midy et une heure samblablement; l'ayant faict ouvrir ne s'est treuvé mal dans son corps si [ce n'est] que les poulmons estoient noirs<sup>22</sup>.

L'annonce de la mort devient ici le récit d'une enquête. La narration de l'autopsie, particulièrement rare dans ces livres de raison, laisse entrevoir le désarroi d'un père qui veut savoir de quoi ses enfants meurent, et n'hésite pas, outre les médecins, à s'interroger luimême sur les analogies que semblent recouper ces morts – les mêmes symptômes, le même jour, la même heure. Mais l'enquête ne conduit à rien et en janvier 1602 il peut encore écrire que « l'an mil six cent deux est morte [m]adicte fille le vendredi dix huitiesme janvier de mesme maladie que les deux precedantz » <sup>23</sup>. C'est là seulement qu'à la mort d'un quatrième enfant Bonfils décide de mettre un terme durable à son écriture.

# Une perte intolérable : l'exigence d'un coupable ?

D'autres pères, qui tentent également de comprendre la mort de leurs enfants, la vivent comme une injustice intolérable que seule la colère parvient à apaiser. Il y aurait là, peut-être, dans l'écriture quotidienne des pères, l'indice d'un changement du rapport à soi, et sinon de l'émergence d'une individualité nouvelle, du moins de l'essor d'une légitimité à refuser le malheur, refus que cristallise tout particulièrement la perte de l'enfant.

Ainsi, dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, Eprit Martin se révolte à la mort de ses enfants comme si son malheur exigeait un coupable. Cela transparaît dès 1648 à la mort de sa fille Claire :

Annotation de ne mettre jamais enfant pour nourrir au village

Le 9 juing 1648 et le 10 dudict mois veille de la feste dieu ma femme est allée à Peireolles voir ma fille Claire bien malade. Jamais plus ne fault mettre enfant au vilaige pour nourrir car à tous coups il ce fault mettre en despans pour y aller. S'il estoit yey on le verroit tous les jours.

Le 12 juing 1648 ma femme est revenue de Peirolles aportant la mort de Claire ma fille morte audict Peirolles hiert [...] jour de la feste dieu [...]. Elle a esté anterrée au cimetiere dudict Peirolles sans caisse à cause du jour à mon grand regret ensepvelie avec de petites chandelles à fort petitz frais. Jamais plus enfant au vilaige Elle priera dieu pour Nous J'ay du regret de ne l'avoir veue mourir<sup>24</sup>.

Le texte révèle à la fois l'intensité des sentiments et leur expression refoulée. L'argument financier (« il faut ce mettre en dépens pour y aller ») s'impose comme le gage de sérieux d'une détresse en vérité plus affective (« s'il était icy, on le verrait tous les jours »). Le désarroi s'aggrave du regret d'avoir été absent pour la mort de sa fille, absence qui renvoie à d'autres occurrences dans le recueil (mort de sa sœur, de sa belle-sœur...) et constitue un schème récurrent. En filigrane, une mise en garde obsessionnelle imprègne la notice, à travers une litanie de plus en plus désespérée se fixant sur le village. La première occurrence apparaît comme un précepte assez neutre, introduit dans la marge : « Annotation de ne mettre jamais enfant pour nourrir au village ». L'occurrence suivante est déjà une formule de ressassement, le « jamais plus ne fault mettre enfant au vilaige pour nourrir », qui tire sa force de la douleur

\_

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> *Ibid.*, fol. 2.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Idem.

 $<sup>^{24}</sup>$  A.D.B.R., Livre de raison d'Esprit Martin, op. cit., fol. 71 v°.

d'une expérience vécue. La troisième occurrence est d'une brièveté lapidaire : il n'y a plus de verbe, plus de construction, seulement l'idée fixe ressassée par son auteur, « jamais plus enfant au village ». Ce caractère incantatoire de l'écriture canalise la colère du scripteur qui se fixe peu à peu sur le village, comme si celui-ci devenait l'exutoire d'un enchevêtrement de culpabilités : avoir peu vu sa fille, n'avoir pas assisté à son décès, n'avoir pu lui assurer des funérailles convenables, comme le souligne le contraste entre le *grand* regret, les *petites* chandelles, les *petits* frais. Même le calendrier liturgique n'est pas innocent, car c'est « à cause du jour », la Fête Dieu, que ces funérailles furent pitoyables. La mort de son fils Martin, l'année suivante, confirme ce besoin de trouver des coupables au malheur :

Le 12 mars 1649 est mort Jean Anthoine Martin mon fils aisné eagé de 14 ans 9 mois 27 jours. Il avoit pris son mal demeurant en pention chez Mr Mayol [...] pour apprendre. Son mal comencea par ung enrouement, le 18 janvier dernier commencement de nos desordres. mon fils qui y estoit heut peur [...]. Il ne le dict poinct sinon le jour St Sebastien qu'il vinst à la maison; Mr .Nicollai estoit son apothicaire Mr Merindol son medecin, mais ni l'un ni l'aultre n'ont entendu son mal, [...] Et jamais plus ne me servirai de ses gens là à cause de leur ignorance. Ils m'ont privé de mon baston de vieillesse... <sup>25</sup>

L'éloignement (une fois encore), la Fronde, les mauvais médecins, tout contribue à donner sens à cette issue tragique. L'attachement pour un fils déjà grand génère également l'expression d'une douleur plus éloquente, comme pour le fils de Jacques de Peint ou la fille de Jean-Joseph de Bruges. C'est également le cas pour le médecin arlésien de l'Hoste. Chaque décès concernant l'un de ses jeunes enfants, entre un et trois ans, est annoncé comme le constat d'une volonté divine, ne soulignant aucun lien particulier entre le père et l'enfant : « le pauvre petit alla en paradis », « le bon dieu l'a appelé », « le petit ange est mort »<sup>26</sup>... Il en va différemment pour le fils de 17 ans qu'il perd en 1658 : « Le bon dieu me l'a mis dans son Paradis d'une mort inopinée l'an 1658 et le moys de septembre »<sup>27</sup>. Malgré toute l'humilité qu'il contient, l'énoncé exprime l'atteinte faite par Dieu à de l'Hoste personnellement (« me l'a mis »). L'écriture souligne aussi la brutalité de cet arrachement (« d'une mort inopinée »).

La forte mortalité de l'époque moderne et les limites de la médecine contribuent sans doute aussi à expliquer ces basculements vers la révolte. L'évolution est flagrante chez Esprit Martin, qui évoquait encore avec laconisme, en 1645, le décès d'une petite fille : « le 29 aoust 1645 est morte [...] ma dernière fille de 23 mois 7 jours ; ledict jour à 10 heures matin elle a esté ensepvelie. Sa caisse a costé 20s 4 lt [...], un cart (sic) de sierge ou chandelle 3 lt 15s, son suaire 2 lts, [...] tout cella a esté paié<sup>28</sup>... ». En 1647, la mort de son fils Isidore, « un ange qui prie dieu pour [lui] », révèle déjà une émotion plus forte, peut-être du fait de son agonie (« dans l'estat perpetuel neuf jours entiers »<sup>29</sup>). En 1647, la défiance envers les médecins s'accroît lorsque sa femme tombe malade après ses couches : « Mr Martin medecin l'a traitée et n'a rien sceu faire »<sup>30</sup>. Peu après, il commence à se soigner seul, et se vante, lors d'une forte fièvre, d'avoir su se passer de médecin comme d'apothicaire<sup>31</sup>. L'année suivante, à la mort de Claire puis de Jean-Antoine, il laisse éclater une colère longtemps contenue. De même, chez Jean-Baptiste Bonfils et François de Vignier, les morts répétées suscitent l'évolution de l'écriture. Le premier, qui fait autopsier l'un de ses enfants, semble d'autant plus sensible à l'extinction de son lignage qu'il attache une forte importance à sa noblesse.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> *Ibid.*, fol. 72.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Médiathèque d'Arles, Espace Van Gogh, *Livre de Raison de Mr de L'Hoste*, ms 820, fol. 1

<sup>27</sup> Idem

 $<sup>^{28}</sup>$ A.D.B.R., Livre de raison d'Esprit Martin, op.cit., fol. 38 v°.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> *Ibid.*, fol. 47.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> *Ibid.*, fol. 56.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> *Ibid.*, fol. 60.

Son livre de raison commence par la transcription d'actes anciens établissant son lignage et se poursuit par la naissance de ses enfants : la perte de ses fils, c'est alors la menace de voir son nom s'éteindre, qui conduit l'écriture au bord du gouffre de la page blanche. François de Vignier, quant à lui, se contente d'adresser à Dieu une requête bien insistante :

Le non de Dieu soit benit eternellemant. Le XXXe janvier 1605 ma fame fut Deslivrée par la nessance d'ung filz quy plut à dieu nous donner que n'estoit de terme mais par la bonté divine le fit vivant environ les sept heures de soir et pour la nesesité que j'estois je le batizay tout ainsy tost et son non estoit Jehan. Dieu nous en mande d'aultres pour plus longuement viv[ant] car il randet son ame à dieu ung demy car d'eure après. [...]

18 sept 1607 à cinq heures après midy ma fame a esté deslivrée par la grace de nostre Dieu et nessance d'ung gros et gailhar fils que par sa divine bonté luy a pleu nous donner...Le tout à la gloire de ce bon dieu le priant de tout mon cœur nous le donner pour plus longue vie que les aultres<sup>32</sup>.

L'humilité chrétienne ne contredit pas l'action valorisée des parents. La mort du premier enfant devient un récit de sauvetage subordonné aux sept minutes dont ils disposaient pour sauver son âme à défaut de sauver sa vie. Dans ce sauvetage, la mère a accompli sa part : elle « le fit vivant environ les sept heures du soir » ; le père accomplit la sienne en luttant contre le temps « pour la nécessité que j'étois », afin de le « batiser tout ainsi tot ».

Cette mise en récit de l'action, confrontée à la volonté de Dieu, nous rappelle que le deuil de l'enfant est aussi l'enjeu d'une culpabilité latente.

### De la perte de l'enfant à la culpabilité des pères

La mort de l'enfant est associée au jugement de Dieu. Elle renvoie le chrétien à l'introspection de ses fautes, tel Esprit Martin, qui conclut à la mort de son fils bien aimé : « dieu soit loué de toutes choses. Il scait pourquoy il l'a appellé, mes péchés en sont la première cause » 33.

La culpabilité pousse le scripteur à se justifier d'une mort dont il n'est pas responsable. C'est le cas de Claude de Chiavary lorsqu'il écrit, après la mort de sa fille Marguerite, en 1649 : « l'an 1649 est mort (sic) Marguerite de Chavary apres avoir vecu huict mois. L'on l'avoist sortie à sain remi pour la norrice à cause que la norice si estoit allé retirer pour estre proche de sa maire et mesme à cause de la petite verolle qui couroit par la ville en ceste seson là » La notice semble pouvoir anticiper toute culpabilité en indiquant deux excellentes raison pour lesquelles la petite fille était à Saint-Rémy : l'humanité des Chiavary pour la nourrice ; et la décision raisonnée d'éloigner l'enfant de l'épidémie ; deux justifications dont l'une semble surnuméraire (« et même »), et qui relèvent plutôt de l'auto-justification du père pour lui-même.

Chez Esprit Martin, la culpabilité tient à l'éloignement de sa fille en nourrice, mais également, à celui du fils qui « pri[t] son mal demeurant en pention chez Mr Mayol [...] pour apprendre. ». La justification par l'apprentissage anticipe une culpabilité qu'accroît encore le retard du diagnostic : l'enfant tait ses symptômes, « sinon le jour St Sebastien qu'il vint à la maison ». C'est cette culpabilité, transformée en colère, qui se libère face au reste du monde (médecins, soldats, nourrices, villageois, Fronde aixoise et même fêtes religieuses...) et achève, dans l'expérience traumatisante de la mort de l'enfant, de construire une dichotomie de l'espace opposant le foyer, lieu de sécurité, au monde extérieur, lieu de menace, et qui se retrouve dans toute l'écriture par le surinvestissement des pratiques familiales : accompagner

<sup>34</sup> Médiathèque d'Arles, Espace Van Gogh, *Livre de raison de Claude de Chiavary*, ms. 911, fol. 33.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Médiathèque d'Arles, Espace Van Gogh, *Livre de raison de Louis de Vignier*, ms. 843 fol. 1

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> A.D.B.R., Livre de raison d'Esprit Martin, op.cit., fol. 77.

ses filles chez un guérisseur à Marseille, se réjouir de l'arrivée impromptue d'un fils dont ses proches lui font la surprise, inscrire l'achat de quarante-trois paires de chaussures et de pantoufles dans un livre de raison qui dépasse ici, de fort loin, tous les autres manuscrits de ce corpus provençal.

Dans chacun de ces textes, la mort de l'enfant a suscité l'interaction entre une expérience humaine douloureuse et l'expansion d'une pratique d'écriture quotidienne, interaction qui peut permettre au père de s'approprier cette épreuve et de reconfigurer le deuil comme expérience personnelle, familiale et sociale.

Ce fonctionnement de la prise d'écriture montre ici, grâce au livre de raison, comment l'individu réagit face à ce que Paul Ricoeur qualifie d'« altérité du sujet ». La mise en récit de l'expérience vécue, de la souffrance subie, est alors le moyen de donner sens à son malheur et d'affirmer les capacités de « l'agir humain ». C'est sur rôle de l'écriture dans l'économie du deuil que nous conclurons cette courte étude. L'écriture permet de laisser trace, comme Jacques de Peint comblant le vide de son fils absent dans les marges du texte. Elle permet de dire sa présence à l'agonie ou son souvenir du mort. Elle permet, en somme, de faire quelque chose là où il n'y a plus rien à faire.

Isabelle LUCIANI UMR 7303 TELEMME AMU, CNRS 13094 AIX-EN-PROVENCE